

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Mission de police de l'UE en RDC (EUPOL RD Congo)

Mise à jour : avril 2011
EUPOL RDC/14

Toile de fond

En décembre 2006, la République Démocratique du Congo a connu ses premières élections démocratiques depuis son indépendance. L'Union européenne a largement contribué à sécuriser ce processus électoral et reste pleinement engagée aux côtés des Congolais en vue de consolider l'État de droit, la sécurité et la stabilité dans le pays.

La mission EUPOL RD Congo qui a succédé à la mission EUPOL Kinshasa, la première mission de police de l'UE en Afrique entre février 2005 et juin 2007, témoigne de cet engagement continu.

Lancée en juillet 2007, EUPOL RD Congo a vu récemment son mandat prolongé d'un an jusqu'au 30 septembre 2011. Depuis juin 2005, une deuxième mission de l'Union européenne, EUSEC RD Congo, apporte son expertise à la réforme du secteur de la défense en RDC.



Conseil et assistance à la réforme de la police et son interface avec la justice.

FAITS ET CHIFFRES

Lieu : République démocratique du Congo
Quartier général : Kinshasa
Date de début : 1^{er} juillet 2007
Fin du mandat : 30 septembre 2011
Chef de mission : Commissaire divisionnaire Jean-Paul Rikir
Personnel : 38 personnels internationaux et 19 locaux (situation au 11 Avril 2011).
États contributeurs : 8 États membres de l'UE



www.eupol-rdc.eu
www.consilium.europa.eu/eupol-rdcongo

Mandat et objectifs

Composée de 38 experts internationaux, la mission compte parmi ses membres des experts policiers, des experts dans le domaine de la justice pénale et des experts compétents dans les domaines transversaux de la réforme du secteur de sécurité (RSS) : elle dispose notamment d'une expertise conjointe avec EUSEC RD Congo dans les domaines des Droits de l'Homme, des enfants associés aux forces et groupes armés, de l'égalité hommes/femmes ainsi que dans le domaine de la lutte contre les violences sexuelles et l'impunité.

La mission EUPOL RD Congo soutient la réforme du secteur de sécurité dans le domaine de la police et de son interaction avec la justice. Elle a pour objectif de contribuer à la restructuration de la police congolaise, en soutenant la mise en place d'une police viable, professionnelle et multiethnique/intégrée. La mission a également pour but de contribuer à améliorer l'interaction entre la police et le système de justice pénale au sens large. Elle travaille en étroite collaboration avec la mission EUSEC RD Congo, la délégation de l'Union européenne en RDC et la mission des Nations Unies en RDC (MONUSCO), dans le but d'assurer la cohérence de l'ensemble des efforts déployés en matière de RSS.

Dans le cadre de la réforme et de la restructuration du secteur de la police en RDC, la mission EUPOL RD Congo fournit son conseil et assistance directement aux autorités congolaises compétentes, surtout

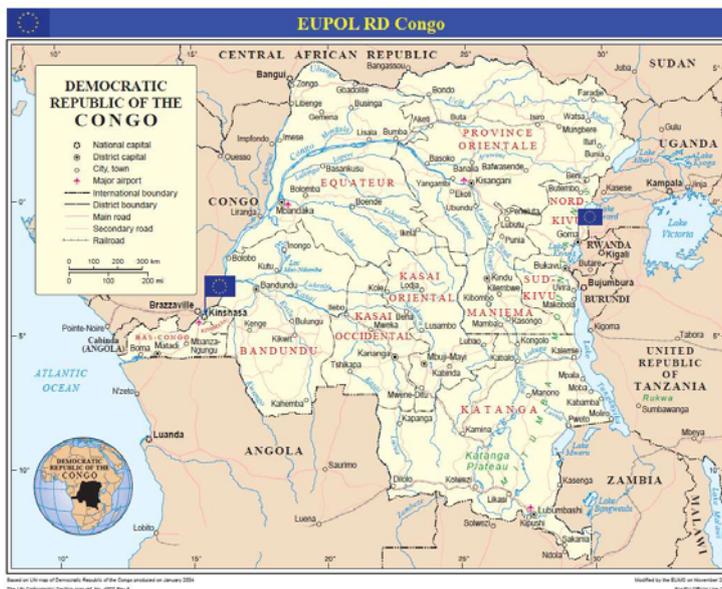
grâce à l'intermédiaire du Comité de Suivi de la Réforme de la Police (CSRP). Ce dernier a été approuvé comme "cadre unique" de la réforme par le ministre de l'intérieur. Organe conjoint de concertation, le CSRP réunit non seulement les ministères concernés par la réforme et la Police Nationale Congolaise (PNC), mais également les partenaires internationaux œuvrant dans ce domaine.

Depuis son inauguration officielle, le 14 février 2008, par le ministre de l'intérieur, le CSRP et ses groupes de travail fonctionnent au quotidien et de façon opérationnelle grâce à l'assistance fournie, entre autres, par la mission EUPOL RD Congo. Un des premiers défis du CSRP a consisté en l'élaboration d'un Cadre stratégique de la réforme de la police et de son Plan d'action, afin d'y associer les projets des différents bailleurs internationaux en vue d'assurer la cohérence du processus. Cette tâche a été complétée en mars 2009 et le Cadre Stratégique et son Plan d'action ont été présentés par le ministre de l'intérieur et sécurité au parlement en novembre 2009. Ils se trouvent maintenant, avec l'avant projet de loi organique portant organisation et fonctionnement de la PNC, au Parlement national pour adoption et promulgation par le Président de la République.

À travers son interface "justice", la mission EUPOL RD Congo vise à faire le lien entre les domaines de la police et de la justice dans le processus de la réforme. EUPOL RD Congo a mis également son expertise au profit de l'Inspection générale d'audit. Créée en septembre 2008, cet organe couvre les éventuelles infractions judiciaires, administratives et financières de la police et dépend directement du ministère de l'intérieur. Il joue un rôle clé pour la consolidation de la police dans un État fondé sur le droit.

Dans le but de contribuer à l'appropriation du processus de réforme de la police par les autorités congolaises, la mission EUPOL RD Congo fournit son assistance à la formation de la police judiciaire et de la police de recherche et d'intervention, ainsi qu'au développement d'une police technique et scientifique au sein de la police nationale congolaise grâce au soutien d'autres acteurs bilatéraux de l'UE. Elle accompagne également la PNC dans la mise en place d'un concept de « Police de proximité » et contribue au renforcement des capacités techniques de la PNC à travers notamment l'élaboration et la distribution des documents de procédures standardisés et méthodes pratiques au bénéfice des policiers (comme le "Mémento de police judiciaire" et le "Guide de police administrative"), ainsi que par la formation de formateurs et de policiers dans des domaines d'action spécifiques.

Enfin, en vue de contribuer au processus de stabilisation à l'Est du pays dans les volets "police", "égalité hommes/femmes", "Droits de l'Homme" et "protection de l'enfant", la mission EUPOL RD Congo compte aussi une équipe à Goma, dans la province du Nord-Kivu. Depuis le 1^{er} novembre 2009, la mission a vu également son mandat se renforcer dans le domaine de la lutte contre les violences sexuelles et l'impunité. Dans cet esprit, une équipe multidisciplinaire spécialisée dans ce domaine d'action a été déployée à Goma en février 2010.



La politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union européenne inclut la définition progressive d'une politique de défense commune qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune. La PSDC permet à l'Union de développer ses capacités civiles et militaires de gestion des crises et de prévention des conflits à l'échelle internationale. Elle contribue ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationale, conformément à la charte des Nations unies. La PSDC comprend une importante composante "prévention des conflits".

Basée à Bruxelles, la capacité civile de planification et de conduite (CPCC) est la structure permanente chargée d'assurer de façon autonome la conduite opérationnelle des opérations civiles menées au titre de la PSDC. Placée sous le contrôle politique et la direction stratégique du Comité politique et de sécurité, et sous l'autorité générale du Haut Représentant, la CPCC assure la planification et la conduite effectives des opérations civiles de gestion de crises relevant de la PSDC, ainsi que la mise en œuvre appropriée de l'ensemble des tâches liées aux missions.

D'autres informations et documents de référence figurent aux adresses www.consilium.europa.eu/csdp et eeas.europa.eu